

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEPARTEMENT DU GARD COMMUNE DE SAINT BAUZELY

### ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A\_2024\_64 PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT D'UN ELEVATEUR AVENUE DE LA LIBERTE

Le maire de la commune de Saint-Bauzély,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de INK CONSTRUCTION, représenté par KAYGISIZ ARIF, 65 rue du Moulin Vedel à Nîmes pour le compte de M COURTOIS Eric, 11 avenue de la Liberté à Saint- Bauzély, concernant le stationnement d'un élévateur pour la rénovation de la toiture de l'habitation située au 11 avenue de la Liberté, parcelle A946, en occupant temporairement le domaine public Avenue de la Liberté, sur le trottoir et une partie de la voirie, à Saint-Bauzély, Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

#### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Du 20 novembre 2024 au 02 décembre 2024, le stationnement d'un élévateur est autorisé sur le domaine public, avenue de la Liberté, dans le cadre d'une rénovation de toiture,

**Article 2** : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation d'un emplacement pour l'élévateur avenue de la Liberté,
- circulation : restriction de la voie, circulation alternée,
- sécurité : l'entreprise en charge de l'opération veillera à mettre en place un dispositif permettant la sécurisation des piétons et tout usager de la route,

**Article 4** : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire,

**Article 5** : la société missionnée par M COURTOIS occupera temporairement le domaine public et le permissionnaire veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 6** : M. Commandant de gendarmerie de Saint-Chaptes/Saint-Mamert, M. le Chef de la Police Municipale de Saint-Géniès de Malgoirès, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite au demandeur.

Fait à Saint-Bauzély le 15 novembre 2024

DURAND Jacques

Maire



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans les 2 mois à compter de sa publication et notification.

Affiché, transmis et rendu exécutoire



N° 946 11 Avenue de la Liberté 30730 ST BAUZELY

Département :  
GARD

Commune :  
SAINT-BAUZELY

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----

PLAN DE SITUATION

-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
PTGC NIMES  
67 Rue Salomon Reinach 30032  
30032 NIMES Cedex 1  
tél. 04.66.87.60.60 -fax  
sdif30.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Section : A  
Feuille : 000 A 02

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 13/11/2024  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44  
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

